

**GUIDE DE BONNES
PRATIQUES :
UN POULLAILLER
DANS MON JARDIN**



Avoir un poulailler dans son jardin peut avoir de nombreux avantages :

- Les poules participent à la réduction des déchets.
- Les poules sont des auxiliaires du jardin, elle consomme des chenilles, des escargots, limaces et insectes. De plus les pailles souillées et fientes compostées avec des déchets verts fournissent un engrais naturel riche en azote organique.
- Les poules sont de bonne compagnie, elles apprécient la proximité des humains.

Néanmoins, avoir un élevage de volailles en milieu urbain peut aussi être source de désagréments pour le voisinage et présenter un risque sanitaire ponctuel.

Ce petit guide vous propose quelques recommandations pour profiter au mieux de votre poulailler.



LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Il est possible d'élever des volailles en ville, dans une cour ou son jardin, sous réserve de respecter le Règlement Sanitaire Départemental de la Charente, et le règlement intérieur des copropriétés le cas échéant.

- L'élevage de poules ou autres volailles ne peut pas être destiné à des fins commerciales.
- L'élevage ne doit pas provoquer des sources d'insalubrités ou porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
- Vous devez déclarer votre élevage en mairie à l'aide du formulaire de « déclaration relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire » (téléchargeable sur le site internet de la ville).

Nos conseils :

- Avoir une surface minimale de 3m²/poule.
- Entretien son enclos régulièrement : nettoyer, retirer les fientes et remplacer la paille du poulailler.
- Stocker les graines dans un local fermé et des récipients hermétiques pour éviter la présence de rats ou de pigeons.
- Changer l'eau au minimum 1 fois par semaine pour éviter la prolifération des moustiques.

PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES



Les œufs de poules peuvent être porteurs de contamination bactériennes (ex salmonelle) ou de PCB (polychlorobiphényles), si les poules évoluent sur un sol contaminé.

Un poulailler sain et des poules en bonne santé nécessitent un entretien régulier et une gestion rigoureuse.

Nos conseils :

- Collectez les œufs quotidiennement et ne consommez pas les œufs fêlés.
- Indiquez le jour de ponte sur l'œuf au crayon et consommez dans les 30 jours suivants.
- Ne lavez pas les œufs, cela les rends perméables aux microbes, essuyez-les si besoin avec un chiffon.
- Lavez vous les mains après avoir manipulés les poules, les œufs, le poulailler.
- Utilisez les œufs de votre basse cour dans des recettes avec cuisson.
- Ne consommez pas uniquement les œufs de votre basse cour, mais également les œufs issu du commerce.
- Ne pas consommer les œufs lorsque la poule est malade ou sous traitement.
- Placez l'eau et la nourriture dans des abreuvoirs et mangeoires, dans un lieu fermé et non directement au sol et en plein air.
- Apportez une alimentation variée et équilibrée en végétaux et protéines végétales.
- Complétez l'alimentation des poules avec des graines de céréales (100 g par jour environ par poule d'un mélange de blé, orge et maïs concassé).
- Réalisez des traitements préventifs naturels (exemples : infusion à base de thym, d'ail, d'oignon, compléments alimentaires de levures de bières,..).



EN PÉRIODE DE RISQUE « INFLUENZA AVIAIRE » DE NIVEAU ÉLEVÉ

Alerte activée par la préfecture et relayée par la commune

- Confiner vos volailles, sous des filets de protection.
- Exercer une surveillance quotidienne de vos volailles.
- Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter la DDETSPP.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Service Communal d'Hygiène et de Santé Publique : 05 45 38 70 05

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, et de la
Protection des Populations (DDETSPP) en Charente : 05 16 16 62 00

Agence Régionale de Santé (ARS) Direction Départemental Charente : 09 69 37 00 33

